



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 661-25

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 9 juin 2026 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 661-25 vise à :

- Permettre une hauteur de garage de 6,71 mètres alors que l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 661-25 autorise une hauteur maximale de 5 mètres;
- Permettre une deuxième porte de garage située à l'arrière à une hauteur de 3,66 mètres alors que l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 661-25 autorise une hauteur maximale de 2,74 mètres.

Identification du site concerné : Lot 6 537 797 du Cadastre du Québec
389, chemin Sainte-Élisabeth

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2026 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web www.cantley.ca.



Donné à Cantley, ce 22^e jour de mai 2026.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>, sur le babillard municipal et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 22^e jour de mai 2026.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier